



PARC DES INDUSTRIES
ARTOIS·FLANDRES

Envoyé en préfecture le 22/05/2025

Reçu en préfecture le 22/05/2025

Publié le

ID : 062-256200742-20250424-DECISION202508-CC

DECISION DU PRESIDENT N°08/25

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

Vu la délibération du 9 Septembre 2020 portant délégation au Président d'une partie des attributions de l'organe délibérant et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité préalable en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

Article 1 : La mission d'audit des contrats d'assurances et ses risques avec assistance complète pour la passation des marchés publics d'assurances à effet du 1^{er} janvier 2026 est attribuée à :

ARIMA
Consultants associés
10 rue du Colisée
75008 PARIS

Pour un montant total de 3300 € HT (3960 € TTC).

Article 2 : Il sera rendu compte au Comité Syndical de la présente décision.

Fait à DOUVRIN, le 24 avril 2025

Le Président,

André KUCHCINSKI



PARC DES INDUSTRIES
ARTOIS·FLANDRES

Décision transmise au contrôle de légalité par la plate-forme de dématérialisation ACTE et certifiée exécutoire le :